



-
Colloque

*Organisé par le centre
de théorie du droit de
l'Université Paris Nanterre.*

INTRODUIRE LE DROIT

LES 23 & 24 MAI 2019

Université Paris Nanterre
Bât. Grappin (B) - Salle des conférences
ENS - Paris - Salle 235C

Introduire le droit à l'Université soulève des défis singuliers. Traditionnellement, la matière « Introduction générale au droit » – les intitulés varient – a vocation à initier les étudiants de première année à l'étude du droit. Les manuels d'Introduction générale au droit, qui en sont le support pédagogique semblent depuis quelques temps susciter un intérêt renouvelé de la doctrine. A partir du moment où l'introduction au droit n'est plus seulement envisagée comme une introduction au droit civil, ce sont des introductions au droit qui émergent. Chaque proposition d'introduction offre ainsi des perspectives théoriques et des choix pédagogiques qui lui sont propres. Il pourra s'agir de présenter certaines questions de théorie du droit (définition du droit, interprétation, variété des discours du droit etc.), ou d'initier aux méthodes spécifiques selon les branches du droit, ou aux grandes catégories juridiques, ou encore de maintenir la présentation classique de l'introduction au droit civil (avec la dichotomie droit objectif/droits subjectifs). Ce colloque a pour ambition de présenter les grands enjeux théoriques et pratiques de l'introduction du droit. Sur un terrain concret, les expériences d'enseignement suscitent des discussions sur les grands choix de pédagogie au regard du public concerné. Les manières d'introduire le droit sont aussi l'expression des cultures juridiques. Celles-ci font apparaître certains traits institutionnels et historiques selon les clivages qui ont pu se nouer à différentes périodes de l'histoire (publicistes/privatistes; techniciens/théoriciens etc.). Sur un terrain plus abstrait, diverses conceptions ou présentations du droit se dégagent des manuels d'introduction au droit et des expériences d'enseignement. Cette forte hétérogénéité théorique, au-delà des quelques thèmes souvent incontournables (sources du droit, hiérarchie des normes, interprétation), révèlent des choix importants des auteurs de manuels sur ce qu'est le droit et sur ce que doit être l'étude du droit. En somme, introduire le droit soulèvent des questions importantes d'ordres institutionnel (revendication d'une discipline), théorique (quelles conceptions du droit ?), pratique (quels enseignements du droit?) et critique (quelle distance idéologique ?). En associant la théorie du droit, la pratique ainsi que les diverses disciplines juridiques publiciste et privatiste, ce colloque invite à réfléchir à nos manières de transmettre le droit à l'université tout spécialement lorsqu'il s'agit de l'introduire.

PROGRAMME :

JEUDI 23 MAI 2019 - SALLE DES CONFÉRENCES

8H30 : Accueil des participants

9H - 13H MATINÉE

OUVERTURE - **Éric Millard**, Université Paris Nanterre

PRÉSENTATION - **Manon Altwegg-Boussac**, Université Paris-Est Créteil

9H15 - 11H10 ENSEIGNER UNE INTRODUCTION AU DROIT

PRÉSIDENCE : JACQUELINE DOMENACH, Université Paris Nanterre

- *Quelle « introduction » au droit pour des « commençants » ?*

Défi théorique et pratique

Fr. Joseph Thomas Pini, Institut catholique de Toulouse

- *Une introduction par matière ? L'exemple du droit international*

Anne-Charlotte Martineau, CNRS

- *Introduire aux institutions politiques à l'ère de BFMTV*

Charlotte Girard, Université Paris Nanterre

- *Considérations rétrospectives*

Antoine Jeammaud, Université Lumière Lyon 2

Discussion / Pause 11h10-11h30

**11H30 - 13H TABLE-RONDE : QUESTIONS DE PÉDAGOGIE AUTOUR DE LA MATIÈRE
« INTRODUCTION AU DROIT »**

PRÉSIDENCE : LIONEL ZEVOUNOU, Université Paris Nanterre

Samuel Benisty, Université Paris-Est Créteil ; **Aurore Chaigneau**, Université Paris Nan-

terre ; **Michael Koskas**, Université Paris Nanterre ; **Laurence Sinopoli**, Université Paris

Nanterre ; **Franck Waserman**, Université du Littoral Côte d'Opale

Discussion / Déjeuner : 13h-14h30

14H30-18H30 APRÈS-MIDI

14H30-18H30 LES CULTURES JURIDIQUES DE L'INTRODUCTION AU DROIT

PRÉSIDENCE : ISABELLE BOUCOBZA, Université Paris Nanterre

- *Entre encyclopédie et philosophie du droit : introduire au droit au XIXe siècle*

Guillaume Richard, Université Paris Descartes

- *Regard sur la culture juridique française de l'introduction au droit*

Robert Carvais, CNRS

- *Introduire le droit en common law britannique*

Céline Roynier, Université Cergy-Pontoise et **Gregory Bligh**,

Université Paris-Est Créteil

-Entre technique et science de la société : introduire au droit en Allemagne

Antoine Basset, Université de Rouen

Discussion / Pause : 16h40-17h

- L'Espagne et la lutte pour introduire le droit

Josefa Ruiz Resa, Université de Grenade

- Un regard d'Italie: Encyclopédie juridique, Introduction à la Science Juridique, Théorie générale du droit

Pierluigi Chiassoni, Université de Gênes

Discussion

VENDREDI 24 MAI 2019 - SALLE 235 C, ENS PARIS

9H30 : Accueil des participants

10H - 13H MATINÉE

10H - 13H TABLE-RONDE : ECRIRE L'INTRODUCTION AU DROIT

PRÉSIDENTE : VÉRONIQUE CHAMPEIL-DESPLATS, Université Paris Nanterre

François Brunet, Université de Tours ; **Pascale Deumier**, Université Jean Moulin Lyon

3 ; **Rafael Encinas de Muñagorri**, Université de Nantes ; **Jean-Louis Halpérin**, ENS ;

Arlette Heymann-Doat, Université Paris Sud

Discussion / Déjeuner 13h-14h30

14H30 - 18H APRÈS-MIDI

14H30 - 18H DISCUSSION CRITIQUE

PRÉSIDENTE : ARNAUD LE PILLOUER, Université Paris Nanterre

- *Cartographier l'autre monde [du droit] à partir des ouvrages d'introduction au droit*

Albane Geslin, Sciences-po Aix

- *Une introduction ou des introductions au droit ? Un singulier pluriel*

Remy Libchaber, Université Panthéon-Sorbonne

(En) finir avec l'introduction au droit ?

Florence Bellivier, Université Paris Nanterre

Discussion / Pause 16h15 - 16h35

- *S'introduire dans le droit, pour y faire quoi ?*

Jacques Caillosse, Université Paris Panthéon-Assas

- *Une introduction critique : mais de quelle critique ?*

Michel Miaille, Université de Montpellier

- ... sans oublier les usages sociaux du droit.

Danièle Lochak, Université Paris Nanterre

Discussion